

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200203-002

du 03 février 2020

n°002

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (60) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, F. BRAILLARD, E AZIHARI, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, F. MÉRY, P. BARAUDON, JM. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B.HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, JC. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISE, B. MORIN, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, D.TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C.PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, Lydie REAULT (suppléante de E. BAILLY), JJ. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, F. SCHMITT, Jacky NEUVY (suppléant de P.BERNARD), M. PONTHER.

POUVOIRS (10) : 1. Bénédicte de COURRÈGES donne pouvoir à Claude DAGUISÉ
2. Lucien JUGÉ donne pouvoir à Henri COLIN
3. Laurence RABUSSIER donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
4. Philippe MIS donne pouvoir à Maryse LAVRARD
5. Marie MONTASSIER donne pouvoir à Anne-Florence BOURAT
6. Daniel BAUDEUX donne pouvoir à Mohamed BEN EMBAREK
7. Nelly CASSAN FAUX donne pouvoir à Françoise BRAUD
8. Jacques DUMAS donne pouvoir à Hubert PREHER
9. G. MICHAUD donne pouvoir à F. MÉRY
10. P. BIGOT donne pouvoir à M. GODET

EXCUSES (12) : T. BAUDIN, M. METAIS, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, J-M. MAZAUD, P. MERCHADOU, ML. CHABOT, P. BARBOT, T. PRIEUR, D. MARTIN, C. PÉPIN, P. FOUCTEAU.

Nom du secrétaire de séance : Jean-Michel TARDIF

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de la gestion redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des stocks du magasin général - Vote du budget primitif de l'exercice 2020

Lors de sa séance du 16 décembre 2019, le conseil communautaire a débattu sur les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault pour l'exercice 2020.

Une note ci-jointe présente les principaux éléments de ce budget.

* * * * *

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, aux budgets annexes de l'aménagement des zones d'activité, de la gestion des déchets, de l'immobilier économique et de la gestion des stocks du magasin général,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVALET

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200203-002

du 03 février 2020

n°002

page 2/3

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports urbains,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2020 pour le budget principal et les budgets annexes, présenté par le président,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement à l'exception des crédits de subventions, obligatoirement spécialisés,

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	55 163 800 €	57 363 800 €	13 487 200 €	11 287 200 €
Opérations d'ordre	3 700 000 €	1 500 000 €	1 650 000 €	3 850 000 €
TOTAL	58 863 800 €	58 863 000 €	15 137 200 €	15 137 200 €

Budget annexe des transports urbains

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 946 000 €	6 796 000 €	1 188 000 €	338 000 €
Opérations d'ordre	850 000 €	€	200 000 €	1 050 000 €
TOTAL	6 796 000 €	6 796 000 €	1 388 000 €	1 388 000 €

Budget annexe des déchets - redevances

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	730 000 €	730 000 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	730 000 €	730 000 €	0 €	0 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLENAU

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200203-002

du 03 février 2020

n°002

page 3/3

Budget annexe de l'immobilier économique

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	308 670 €	508 670 €	1 993 000 €	1 793 000 €
Opérations d'ordre	460 000 €	260 000 €	1 180 000 €	1 380 000 €
TOTAL	768 670 €	768 670 €	3 173 000 €	3 173 000 €

Budget annexe de l'aménagement des zones d'activités

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 187 300 €	1 187 300 €	500 000 €	500 000 €
Opérations d'ordre	1 110 000 €	1 110 000 €	1 050 000 €	1 050 000 €
TOTAL	2 297 300 €	2 297 300 €	1 550 000 €	1 550 000 €

Budget annexe de la gestion des stocks du magasin général

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 850 000 €	1 850 000 €		
Opérations d'ordre				
TOTAL	1 850 000 €	1 850 000 €	0 €	0 €

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 F. SCHMITT, F. MERY (+ 1 pouvoir), P. BARAUDON

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
 Pour le président et par délégation,
 La responsable du service juridique,
 Nadège GROUJER

